

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Délibération 2026-008

Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Les membres du Syndicat prennent connaissance des résultats du compte de gestion 2025 établi par le trésorier de la commune confronté à celui du compte administratif 2025. Après lecture, le Syndicat confirme l'exactitude des résultats et leur concordance avec ceux du compte administratif 2025.

CDG AFP 2025	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	637 575,65 €	30 202,97 €	667 778,62 €
Titres de recette émis (b)	506 346,14 €	24 038,87 €	530 385,01 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d=b-c)	506 346,14 €	24 038,87 €	530 385,01 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	637 575,65 €	30 202,97 €	667 778,62 €
Mandats émis (f)	387 122,21 €	10 994,80 €	398 117,01 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	604,77 €	604,77 €
Dépenses nettes (h=f-g)	387 122,21 €	10 390,03 €	397 512,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	119 223,93 €	13 648,84 €	132 872,77 €
(h-d) Déficit			

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Syndicat :

1. Approuve le compte de gestion 2025 établi par le trésorier de la commune
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer cette décision, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.

Christian ROSETI

Association Foncière Pastorale
des BAUGES